## DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

M. Le Président : Jean-Guy CORNU



Arrondissement de Nantes

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

#### Année 2023

Décision du 25 mai 2023

44190 CLISSON

### **PATRIMOINE**

05.2023-22

Marché à procédure adaptée « Travaux de réparation du SPA pour le maintien de l'équipement AQUAVAL SEVRE à Clisson »

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération n°28.03.2023-28 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

**Considérant** la nécessité de réparer le SPA, dans le cadre des travaux d'urgence à réaliser pour le maintien de l'équipement Aqua'Val Sèvre,

**Considéran**t que la société IDEX ENERGIES, sise 72 avenue Jean Baptiste Clément à BOULOGNE, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

#### DÉCIDE

**ARTICLE 1:** de conclure un contrat pour la réparation du SPA à Aqua'Val Sèvre à Clisson, avec la société IDEX ENERGIES, sise 72 avenue Jean Baptiste Clément à BOULOGNE, pour un montant de 7 178,97 € H.T. soit 8 614,77 € T.T.C.

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »